

Rapport du jury

Concours normalien étudiant Lettres

Session 2019

Le présent rapport répond dans sa forme à la structure du concours normalien étudiant Lettres de l'Ecole normale supérieure.

Ce concours relève d'un jury commun, nommé par [arrêté](#) du Directeur de l'ENS, chaque département organisant de son côté les épreuves qui relèvent de sa ou ses disciplines, dans le cadre commun défini par le jury.

On trouvera donc ici quelques remarques générales qui seront suivies du rapport proposé par chacun des huit départements concernés. Ces remarques porteront sur le cadre commun (défini par l'arrêté) de ce concours, et sa mise en œuvre lors de la session 2019. Le jury dans son ensemble tient à souligner d'emblée les exigences spécifiques liées à ce concours, et à quel point elles lui ont paru être pleinement remplies lors de cette session. Il tient donc à exprimer sa satisfaction, en remercie les candidates et candidats, et invite celles et ceux des prochaines sessions à continuer dans la direction que ce rapport vise seulement à jalonner.

1. Cadre général du concours normalien étudiant

Le nombre de postes de normaliens ouverts pour l'ensemble du concours normalien étudiant est fixé chaque année par le CA de l'ENS.

Ce concours comporte deux étapes :

- la première consiste dans l'examen des dossiers de candidature, établis selon les indications de l'arrêté, en vue de déterminer une liste d'admissibilité,
- la deuxième consiste dans des épreuves d'admission, comprenant une épreuve écrite et une épreuve orale.

L'examen des dossiers de candidature s'attache à la fois au projet de recherche du candidat dans la discipline à laquelle il se porte candidat, et à son parcours académique et scolaire en général.

Ainsi, *l'excellence académique* des candidats est examinée par le jury à l'aune d'un *parcours d'ensemble* et d'un *projet de recherche singuliers*, dans la perspective de l'Ecole normale supérieure qui repose sur la formation par la recherche.

C'est la spécificité de ces exigences qui dicte l'examen des dossiers, comme la nature des épreuves d'admission. L'examen des dossiers complète l'analyse de l'excellence académique par celle du projet et du parcours d'ensemble du candidat.

La candidature simultanée à deux départements est possible. Si les deux départements déclarent le candidat admissible, celui-ci devra néanmoins choisir celui pour lequel il passera les épreuves d'admission.

La phase d'admission consiste, à l'écrit comme à l'oral, dans des épreuves élaborées *spécifiquement* pour ce concours : elles peuvent comporter toutes deux un lien avec le *projet de recherche* du candidat, avec des modalités différentes d'un département à l'autre. L'originalité, l'exigence et la pertinence du projet de recherche sont envisagées pour elles-mêmes, dans toute l'étendue de la discipline, que chaque département vise à représenter dans toute sa diversité, indépendamment des recherches et formations que ses membres y proposent directement. A cet égard si l'entretien oral permet de préciser l'insertion du projet de recherche dans la discipline, il permet aussi de préciser celles du projet individuel d'études dans la scolarité de l'Ecole. On rappelle en effet que le concours donne accès à l'ENS et à son *Diplôme*, avec l'ensemble de ses exigences et de ses propositions.

La réunion plénière du jury élabore à chaque étape une liste commune selon ces critères communs, après examen des dossiers puis des épreuves écrites et orale d'admission par le jury de chaque département.

2. Session 2019

On trouvera plus loin les analyses détaillées de chaque département auxquelles on renverra donc les candidats, celles-ci, dans le cadre commun, précisant les spécificités liées à la discipline.

Le jury a examiné cette année 418 dossiers, a retenu 143 admissibles, et a établi une liste d'admission de 67 postes et une liste complémentaire. Des statistiques précises sont disponibles [ici](#).

Le jury tient à souligner la qualité des dossiers présentés. Il a pu élaborer une liste correspondant à ces attentes à la fois en matière de qualité académique, mais aussi de singularité et de diversité des projets et des parcours.

Les épreuves d'admission ont donné lieu aussi à des prestations de grande qualité. Les candidats ont su pour la plupart intégrer leur excellence académique dans la présentation d'un projet cohérent et original. Ils représentent déjà pleinement, dès leur admission, les exigences qui font de l'Ecole normale supérieure un établissement de formation d'étudiants-chercheurs de premier plan, et le jury se réjouit de les avoir lus et entendus et renouvelle ses encouragements à celles et ceux, venus de toutes les formations préalables, qui se proposeront de les suivre dans les prochaines sessions.

Rapport du jury du département d'économie

Le concours normalien étudiant a pour but de recruter des étudiants, déjà titulaires d'une L3 ou d'une équivalence de L3, afin qu'ils suivent une scolarité de trois ans au sein du département d'économie. Ils y préparent le Diplôme de l'ENS, validé par des cours fondamentaux en économie, un Master orienté recherche, des cours dans les autres départements et des expériences d'ouverture (stages notamment).

Le concours était divisé en deux parties, une admissibilité sur dossier et des épreuves d'admission (un écrit et un oral) pour les candidat.e.s admissibles. Le jury a reçu 28 candidatures, dont 13 ont été sélectionnées pour les épreuves d'admission. À l'issue de celles-ci, trois candidats ont été classés sur liste principale et quatre sur liste complémentaire.

1. Le dossier d'admissibilité

Le dossier de candidature contenait, en plus du curriculum vitae et des relevés de notes, une lettre de motivation et un projet de recherche. Le jury a reçu des dossiers d'étudiants aux cursus variés, allant de l'université aux classes préparatoires en passant par des écoles de commerce. Le jury a examiné avec attention tous les dossiers, et tient à souligner que les candidatures d'étudiants à l'université sont particulièrement bienvenues.

La lettre de motivation permettait aux candidats de retracer leur parcours académique, d'indiquer les raisons de leur intérêt pour le département d'économie, et de suggérer des domaines de recherche envisagés ou des projets professionnels. Dans l'ensemble, cet exercice était bien maîtrisé, sauf pour quelques candidats qui apparaissaient peu renseignés sur la formation dispensée au sein du département.

Le projet de recherche offrait la possibilité de présenter un champ d'étude d'intérêt en économie, d'y développer une problématique et de dresser des pistes de recherche. Il s'agissait d'un exercice plus discriminant que la lettre de motivation. Le jury tient à féliciter les candidats pour la diversité des projets proposés, et a plus particulièrement apprécié les projets originaux qui semblaient motivés par un questionnement personnel des candidats. À l'inverse, certains candidats ont été desservis par des projets trop scolaires, restituant la somme de leurs connaissances dans un domaine, sans y poser de réelle question. Enfin, la liste de références bibliographiques semblait parfois construite pour impressionner le jury, alors qu'elle a pour objet d'étayer et mettre en contexte le projet de recherche.

Les deux épreuves d'admission avaient lieu la même semaine, pour tous les candidats admissibles.

2. L'épreuve écrite d'admission

L'épreuve écrite, d'une durée de trois heures, était individualisée et portait sur un extrait d'article de recherche en lien avec le projet de recherche du candidat. Cette épreuve était exigeante et a dérouté certains. L'objectif était de restituer les idées directrices de l'article et de montrer comment celles-ci pouvaient orienter une réflexion dans le domaine du projet de recherche. Les candidats ont visiblement éprouvé une difficulté à concilier les deux objectifs dans le temps imparti. Certains ont eu tendance à dérouler leur projet de recherche sans intégrer la réflexion développée dans l'article. À l'inverse, d'autres candidats se sont contentés de résumer le contenu de l'article, sans faire le lien avec leur projet personnel.

3. L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale, d'une durée de 20 minutes, commençait par une présentation par le candidat de son projet d'études au sein du département d'économie. Ensuite, chaque candidat était appelé à développer brièvement son projet de recherche, afin d'ouvrir la discussion. Les questions avaient pour fonction d'évaluer la profondeur de la réflexion du candidat sur son projet de recherche et d'éprouver son raisonnement économique. Encore une fois, le jury s'est étonné de candidats qui semblaient très peu renseignés sur l'École et le département, et qui n'arrivaient pas à décrire leurs souhaits d'études en cas d'admission au concours.

Rapport du jury du département Géographie et Territoires

En 2019, le département Géographie et Territoires a reçu et examiné 30 dossiers. 14 candidat.e.s ont été déclaré.e.s admissibles et 6 ont été finalement admis.es.

1. Le dossier d'admissibilité

Le jury note une hausse constante du nombre de dossiers reçus, et se félicite, dans l'ensemble, d'une amélioration de leur qualité.

Toutefois, constatant une surreprésentation des candidats franciliens, le jury encourage vivement les candidatures d'étudiants hors Ile-de-France. De même, le jury rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'avoir effectué sa scolarité au sein d'une classe préparatoire pour se porter candidat au concours normalien étudiant. Le département Géographie et Territoires ne recrute en principe que des étudiants titulaires d'une Licence 3 (de préférence en géographie, aménagement ou géopolitique) obtenue sans équivalence. Tous les parcours sont donc valorisés par le jury.

Les dossiers des candidats sont examinés au regard :

- de la qualité de leur parcours et de leurs résultats ;
- de l'originalité et de la pertinence du projet de recherche proposé ;
- de l'adéquation de ce projet avec l'orientation pédagogique et scientifique du département.

Il est en outre rappelé que les candidatures au concours normalien étudiant sont distinctes des candidatures pour les Masters portés par l'ENS, à l'instar du Parcours « Géopolitique : études européennes et internationales » du Master Humanités de PSL. Il est donc attendu que les candidats au concours normalien étudiant évoquent dans leurs dossiers leur projet de Master, ainsi que la manière dont ils envisagent plus largement leur scolarité au sein du département et de l'ENS. De plus, ils doivent en parallèle de leur candidature postuler à un Master, porté ou non par l'ENS. L'admission à l'ENS est conditionnée au fait d'être admis dans un Master.

L'admission repose sur deux épreuves : un écrit et un oral. Pour limiter les déplacements des candidats, les deux épreuves sont, autant que faire se peut, organisées sur deux jours consécutifs.

2. L'épreuve écrite d'admission

Chaque candidat est invité à commenter un article scientifique en lien avec le projet de recherche présenté dans son dossier et choisi à cet effet par le jury.

Les candidats ont ainsi à :

- proposer un résumé critique de l'article proposé ;
- discuter l'article par rapport à leur projet de recherche.

Le tout ne doit pas dépasser la copie double d'examen fournie le jour de l'épreuve.

Ont été sanctionnés tous les candidats qui n'ont pas respecté les consignes, notamment celle portant sur la longueur maximale du rendu.

Pour la première partie de l'épreuve, ont été valorisés les candidats capables de produire avec concision un résumé véritablement critique, c'est-à-dire soulignant non seulement les apports mais aussi les limites éventuelles de l'article proposé en le mettant en perspective avec la littérature existante sur le sujet. Les candidats qui se sont contentés de paraphraser le texte ont été, au contraire, pénalisés.

La seconde partie de l'épreuve ne doit pas, quant à elle, servir de prétexte à une simple présentation du projet de recherche des candidats. Charge à eux de montrer en quoi le texte proposé peut nourrir leur réflexion que ce soit sur le plan théorique, méthodologique ou épistémologique.

Enfin, le jury tient à rappeler qu'une parfaite maîtrise de la langue française est une exigence pour un tel concours.

3. L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale consiste en une audition de 20 minutes. Les candidats sont tout d'abord invités à présenter leur projet scientifique, académique et professionnel (10 minutes maximum). S'ensuit un entretien avec le jury, qui a pour enjeu de démontrer l'intérêt et le réalisme du projet de recherche présenté par le candidat, ainsi que la cohérence et la pertinence de leur candidature au département Géographie et Territoires au regard de leur parcours universitaire et de leur projet professionnel (10 minutes maximum).

Cette année, le jury a été surpris par un manque de préparation visible de certains candidats. Un trop grand nombre d'entre eux n'ont ainsi pas su tenir le temps qui leur était imparti, quand ils n'ont pas complètement omis de présenter les raisons qui les poussaient à candidater au département Géographie et Territoires de l'ENS. Comme pour l'admissibilité et comme rappelé aux admissibles lors de leur convocation pour les épreuves d'admission, les candidats ne sont pas seulement évalués à l'aune de leur projet de recherche, mais aussi en fonction de leur capacité à se projeter au sein du département, de l'ENS et du monde professionnel. Il est ainsi attendu que les candidats se soient renseignés a minima sur le département et l'ENS avant de se présenter devant le jury.

En dépit de ces réserves, le jury tient à saluer le sérieux de la majorité des candidats.

Rapport du jury du département d'histoire

L'expérience de la première session du concours sous sa nouvelle forme amène la commission d'histoire à compléter les indications générales publiées sur le site du département.

1. Le dossier d'admissibilité

Au sein du dossier d'admissibilité, les mentions de notes ou de résultats de concours dans le formulaire de renseignements ou la lettre de motivation doivent impérativement être étayées par les justificatifs correspondants. Certaines candidatures ont été fragilisées par l'absence de relevés, même si le jury est bien conscient que les candidats ne peuvent pas toujours se procurer à temps les plus récents.

2. L'épreuve écrite d'admission

La copie doit suivre les règles formelles de composition : l'introduction doit s'achever sur l'annonce du plan, les grandes parties du développement être clairement identifiables (sans aller jusqu'à leur donner des titres) et la conclusion répondre à la question posée dans l'intitulé du sujet.

Celui-ci invitait les candidats à s'appuyer sur des exemples historiques et historiographiques précis ». Certains ont proposé des exemples dans des disciplines proches de l'histoire : ils n'ont pas été pénalisés, dans la mesure où ces exemples en complétaient d'autres empruntés à l'histoire et permettaient d'enrichir la réflexion par une approche comparative.

Le jury a apprécié l'aptitude à la réflexion sur la nature des sources et leur traitement par l'historien, ainsi que la connaissance de travaux récents, témoignant d'une véritable appétence pour l'histoire telle qu'elle s'écrit aujourd'hui. Il rappelle toutefois que les connaissances historiographiques des candidats doivent être mobilisées avec à-propos pour traiter le sujet, et non plaquées artificiellement sur celui-ci : il ne s'agit pas de restituer de mémoire un cours ou un chapitre de manuel.

3. L'épreuve orale d'admission

Dans cette épreuve les meilleures prestations ont été le fait des candidats qui ont su convaincre de la faisabilité de leur projet de recherche en montrant à la fois qu'ils avaient conscience de la documentation mobilisable (sans nécessairement descendre dans le détail des fonds d'archives) et qu'ils avaient les compétences nécessaires à son exploitation.

Rapport du jury du département d'histoire et théorie des arts

Les candidat.e.s au concours normalien étudiant pour le département d'histoire et théorie des arts (DHTA) ont été au nombre de 63. L'essentiel des candidatures provient des CPGE, dont près des deux-tiers d'établissements situés hors Ile-de-France. Seule une petite minorité des dossiers viennent d'étudiants en L3 à l'université.

La répartition des candidats était la suivante :

- Théâtre : 15
- Musicologie : 10
- Histoire de l'art : 19
- Cinéma : 19

1. Le dossier d'admissibilité

Après examen des dossiers par le jury, composé des enseignants du DHTA, 24 candidats ont été retenus pour passer les épreuves écrites et orales, soit environ 38% des candidats. Il faut noter le sérieux avec lequel ces dossiers ont été préparés et l'attention tout particulière avec laquelle les projets de recherche avaient été rédigés. On doit cependant déplorer que ces projets soient trop souvent liés à des sujets abordés en classe préparatoire et que les spectacles vus (en études théâtrales en particulier) soient généralement ceux où les étudiants sont allés avec les enseignants. On apprécierait qu'à l'oral, les candidats fassent preuve, avec plus de décision, de parti-pris personnels.

La répartition des candidats sélectionnés était la suivante :

- Théâtre : 7
- Musicologie : 6
- Histoire de l'art : 5
- Cinéma : 6

Les oraux (11-12 juin) et les écrits (12 juin en matinée) donnaient lieu au même concours avec épreuves spécifiques pour chaque discipline représentée au DHTA.

2. L'épreuve écrite d'admission

L'épreuve écrite (durée 3h) a permis de juger de la facilité à manier la langue, et surtout de l'aptitude ou non à construire une pensée logique et informée. En ce sens, l'écrit a été appréciable à ce titre. Mais l'épreuve a souligné également le « bonus » que constitue une préparation dans les CPGE, et n'a pas (sauf dans de rares exceptions) infirmé l'appréciation à l'audition. L'écrit confirme donc l'oral et ne doit pas être interprété comme un obstacle mais comme un complément. Les sujets sont disponibles sur le [site](#) de l'ENS.

3. L'épreuve orale d'admission

Lors de cette épreuve, le candidat présente son projet de recherche, ce qui est suivi d'une discussion libre avec les membres du jury (les enseignants du DHTA), le tout en 20 minutes. Le temps de présentation du projet est précédé d'un bref rappel du parcours personnel et des motivations du candidat.

La façon dont les candidats ont présenté leur projet a pu permettre de vérifier leur engagement à la recherche. On met en garde les candidats sur le risque de l'« empilement » des cursus qui les tente souvent : outre un master de recherche, le master de Sciences po, plus le diplôme de l'ENS. La course aux diplômes ne permet pas toujours une progression personnelle profitable.

Onze étudiants ont été admis au concours CNEL par le DHTA :

- Théâtre : 4
- Musicologie : 2
- Cinéma : 3
- Histoire de l'art : 2

Si une certaine diversification des dossiers est souhaitée, elle devrait normalement venir d'une meilleure communication dans les universités. Quoiqu'il en soit, le concours normalien étudiant 2019 a permis d'accueillir des jeunes gens aux parcours de valeur et qui se sont fort bien intégrés au DHTA.

Rapport du jury du département littérature et langages

Le jury du département Littérature et langages se compose de deux commissions : une commission « Langues », qui examine les dossiers de candidat.e.s dont le projet de recherche porte sur une littérature étrangère, et une commission « Littérature française et comparée », qui évalue les dossiers des candidats en littérature française et en littérature comparée. C'est le jury de département qui décide, sur la base du projet de recherche, d'attribuer les dossiers à l'une ou l'autre des deux commissions.

Rapport de la commission « Littératures française et comparée »

Lors de la session 2019 du CNEL, la commission « Littératures française et comparée » a examiné 65 dossiers de candidatures. 10 candidats ont été retenus pour passer les épreuves d'admission. 4 ont été admis, ce qui correspond environ à 6% des candidatures.

1. Le dossier d'admissibilité

Les candidats proviennent majoritairement de CPGE (76 %). Les autres candidats étaient au moment de leur candidature en L3 à l'université, soit après un parcours purement universitaire (12 %), soit après deux ans de CPGE (12 %). On constate donc une sur-représentation des élèves de CPGE, évidemment due à leur familiarité avec le concours de l'ENS.

52 candidats ont proposé un projet de littérature française (ou plus exactement centré sur l'étude de textes écrits en français) ; 13 présentaient un projet de littérature comparée (c'est-à-dire prenant pour objet un corpus de plusieurs œuvres d'aires culturelles et linguistiques différentes). Nous donnons cette répartition à titre indicatif : ce n'est pas un critère de sélection, les profils de « francisants » et de « comparatistes » étant accueillis avec le même intérêt par le département. C'est la qualité du projet qui est examinée : l'originalité de son objet ou de sa méthode, l'intérêt de son propos, la clarté de son exposition, la richesse de sa conceptualisation.

2. L'épreuve écrite d'admission

L'épreuve, d'une durée de 3 heures, s'appuyait sur un texte de Germaine de Staël extrait de son *Essai sur les fictions* (1795), qui portait sur l'effet affectif et moral des romans sur leur lecteur.

Deux questions étaient posées.

La première, sur 5 points, demandait d'analyser une phrase extraite du texte et d'en proposer un commentaire : « Dans une réponse concise, mais aussi exhaustive que possible, vous envisagerez cette citation dans tous ses aspects : par exemple, sa place dans le passage, son style, son contexte historique et culturel, ses références intertextuelles, etc. » La liste de ces « aspects » est bien sûr ouverte, et permettait, pour cette première session où l'épreuve prenait cette forme, de clarifier les attentes du jury. En l'occurrence, la phrase proposée à l'attention des candidats était remarquable à la fois sur le plan de l'histoire littéraire (on pouvait y repérer le thème d'époque de la sensibilité, les échos rousseauistes, la rapprocher du romantisme), sur le plan stylistique (métaphores, construction oratoire), sur le plan thématique, etc. Le but de cette question était d'apprécier la finesse des candidats et la rigueur de leur commentaire.

La seconde question, libellée « réflexion personnelle » (sur 15 points), invitait à prolonger la réflexion de Germaine de Staël en réfléchissant sur les fonctions de la fiction. Là encore, pour préciser les attentes du jury, il était précisé : « Vous répondrez dans un texte organisé (c'est-à-dire divisé en paragraphes et amenant à une conclusion). Vous vous appuyerez sur vos connaissances théoriques et historiques, mais aussi sur vos expériences personnelles de lectures et sur leur rôle dans votre vie : ces exemples peuvent être tirés de la littérature de toutes les époques et de toutes les langues. »

L'exercice se rapproche de la dissertation, par sa portée générale ; mais le format est plus bref, l'organisation plus libre, le ton éventuellement plus personnel. On pouvait s'appuyer sur la littérature au sens le plus large, et ne pas se restreindre à quelques œuvres canoniques de la littérature française.

Il s'agissait ici d'évaluer les références théoriques des candidats, leur capacité à mobiliser leur culture littéraire et artistique, leur capacité à défendre une vision de la littérature. On a pu regretter que peu d'entre eux aient saisi la perche qui leur était tendue sur leurs expériences de lecture : c'était l'occasion de sortir du cadre impersonnel de la dissertation et de conceptualiser une expérience personnelle de lecteur (« Que m'ont fait mes lectures ? »). On apprécie en effet qu'une large culture littéraire, structurée par des connaissances théoriques et historiques, soit aussi animée par des lectures singulières et par une réflexion sur ces lectures.

3. L'épreuve orale d'admission

A l'oral, le candidat présente son projet de recherche et envisage ses études à l'ENS ; il s'entretient avec les membres du jury qui peuvent lui demander des précisions sur son parcours personnel, ses projets, ses connaissances dans la discipline, etc.

L'entretien permet ainsi de mettre en valeur les étudiants qui ont su construire un projet de recherche personnel ; qui peuvent discuter la pertinence d'une proposition théorique ; qui peuvent mobiliser leurs connaissances dans la discussion.

On est en droit d'attendre des candidats qu'ils se renseignent sur la scolarité à l'ENS : disciplines, formations, cours, activités, préparation éventuelle de l'agrégation, débouchés visés à ce stade de leurs études, etc.

Rapport de la commission « Langues »

1. Remarques générales

Le Département Littérature et langages de l'ENS a examiné 90 candidatures lors de la session 2019. 24 candidats présentaient un dossier de recherche en littératures et civilisations étrangères, soit sensiblement le même nombre qu'en 2018, avant la mise en œuvre des nouvelles épreuves d'admission : 14 dossiers dans le domaine anglophone ; 4 dossiers pour l'aire germanophone ; 2 pour l'aire hispanophone ; 2 en russe ; 1 en italien ; 1 en japonais.

La commission « Langues » a convoqué 9 candidats aux épreuves d'admission : 4 pour l'anglais ; 2 pour l'allemand ; 1 pour l'espagnol ; 1 pour le russe ; 1 pour le japonais. Une candidate n'a pas donné suite à sa convocation. Au terme des épreuves, la commission « Langues » a proposé pour l'admission 4 candidates : 2 en anglais ; 1 en allemand ; 1 en japonais. Le jury a évalué la formation des candidats, leur aptitude à la recherche et l'adéquation entre le projet présenté et la formation dispensée par le département Littérature et langages.

2. Les épreuves d'admission

Rappelons que la phase d'admission consiste, depuis la session 2019, en deux épreuves :

- une épreuve écrite de 3h. Les candidats en littératures et civilisations étrangères travaillent sur un ou deux textes et sont guidés par une ou deux questions. Texte(s) et question(s) sont dans la langue étrangère correspondant au domaine de spécialité des candidats. La rédaction de l'épreuve se fait dans cette même langue (l'usage du dictionnaire n'est pas autorisé). Un passage ciblé donne également lieu à un bref exercice de traduction (thème ou version). En 2019, la commission « Langues » a conçu pour l'épreuve écrite autant de sujets qu'il y avait de langues (soit cinq sujets).

- un entretien individuel de 20 min avec la commission « Langues ». Les candidats présentent tout d'abord leur parcours et leur projet d'études et de recherche à l'ENS (durée : 10 minutes). Puis le jury pose des questions portant sur certains aspects des projets de recherche présentés par les candidats, sur leurs lectures personnelles, leurs centres d'intérêt, leur orientation professionnelle et sur la façon dont ils entendent composer leur scolarité à l'ENS. Cette seconde partie de l'entretien est très largement conduite dans la langue étrangère correspondant au domaine de spécialité des candidats.

2. Observations par disciplines

Littérature anglophone

La sélection des candidatures s'est faite essentiellement en fonction du projet de recherche : à cet égard, plus de la moitié des projets soumis portaient sur des objets de nature « civilisationnelle » ; ils n'ont pas été retenus, car, rappelons-le, les enseignants anglicistes du département sont des spécialistes de littérature, britannique et américaine. On ne peut rien en déduire pour la suite, mais précisons tout de même qu'il faut que le sujet civilisationnel soit vraiment exceptionnel pour espérer être retenu.

L'épreuve écrite se présentait sous la forme suivante : un court thème, tiré du récit de Marion Muller-Colard, *Le Jour où la Durance* (2019, Le Sygne/Gallimard), commun à tous, suivi d'une série de questions en anglais portant, quasi exclusivement, sur les enjeux de chaque projet soumis, avec, pour finir, une version, tirée du corpus littéraire visé par chacun des projets. Un écrit fortement individualisé, donc.

L'oral, en deux temps, a vu la présentation personnelle des candidats précéder l'échange avec le jury, soit une dizaine de minutes de questions/réponses, en français, mais surtout dans la langue de spécialité.

Au final, deux candidates anglicistes ont été proposées – et retenues – à l'arbitrage interne au LILA, puis inter-départemental.

Littérature germanophone

La sélection des dossiers s'est fondée principalement sur le projet de recherche. Parmi les quatre dossiers examinés, deux candidatures ont été retenues pour la phase d'admissibilité. Une seule candidate a présenté les épreuves, la seconde n'ayant pas répondu à la convocation.

L'épreuve d'écrit a été conçue en fonction du projet de recherche proposé par la candidate admissible. Le sujet était composé d'un texte en lien avec le thème de recherche, de deux questions portant sur le texte ainsi que d'un passage du même texte à traduire en français.

Comme pour les autres langues, l'oral a tout d'abord permis à la candidate de présenter en français son parcours, son projet d'études à l'ENS et son projet de recherche, puis l'échange avec le jury s'est déroulé en français et en allemand.

Le dossier, proposé par la commission Langues, a été retenu pour l'admission.

Littérature hispanophone

Deux dossiers de candidature ont été présentés en littérature de langue espagnole et un seul candidat invité à se présenter à la phase d'admission. Les deux dossiers présentaient un projet cohérent et intéressant, celui qui a été retenu semblait plus novateur. L'épreuve d'écrit a donc été conçue pour ce candidat, qui proposait un dossier sur le genre du roman policier espagnol. Le texte à commenter et à traduire partiellement était un extrait d'un entretien donné par R. Piglia (*La ficción paranoica y el nacimiento de la novela policial: una entrevista*), un peu plus long que ne l'aurait été l'extrait d'un texte proprement littéraire.

Comme dans les autres langues, l'oral a consisté en une présentation personnelle du candidat puis en un échange avec le jury, en français et en espagnol. Le candidat n'a pas été retenu.

Langue et littérature russes

Le LILA avait retenu en russe le dossier d'une seule candidate qui proposait un projet de traduction de *Novye pis'ma sčast'ja* (les Nouvelles lettres du bonheur), recueil de poèmes de l'écrivain contemporain D. Bykov, connu pour ses satires au vitriol du pouvoir, exprimées plus volontiers en vers qu'en prose. Le sujet proposé à l'écrit avait été fortement personnalisé : il portait sur le premier poème du recueil : *Jubiljar*.

Le russe de la candidate était de qualité, ce qui, compte tenu de l'extrême difficulté de l'apprentissage de la langue pour des étrangers, est déjà en soi un signe très positif. Malheureusement, la candidate n'a pas su déceler dans sa traduction des allusions évidentes pour le lecteur russe. Lors de l'entretien oral du lendemain la candidate a été interrogée sur ces erreurs de traduction de la veille, mais, même mise sur la piste, elle n'a pas été en mesure de rectifier le tir, ce qui augurait mal de sa capacité à mener à bien un projet de traduction d'une œuvre dont chaque vers ou presque contient des allusions de ce type.

Naturellement, le jury est indulgent et n'attendrait pas d'un élève de khâgne une connaissance détaillée de la société russe des années 1990-2000, mais rappelons qu'ici le sujet était taillé sur mesure et qu'il portait précisément sur ce que la candidate présentait dans son dossier comme le cœur de ses compétences.

Rapport du jury du département de philosophie

1. Le dossier d'admissibilité

Le département de philosophie a reçu 75 dossiers. Dans l'ensemble tous sont apparus de bon niveau. Les lettres de motivation et les projets ont fait l'objet d'un très grand soin, et le jury s'en est félicité. Les dossiers ont été examinés en fonction de plusieurs critères : la cohérence du parcours, la motivation de l'étudiant.e à étudier la philosophie à l'Ecole normale supérieure, la pertinence et l'originalité du projet déposé. Ce dernier critère a particulièrement retenu l'attention du jury, qui a été sensible à des sujets de recherche sortant des sentiers battus, n'hésitant pas à interroger des objets habituellement peu traités par la philosophie (comme l'informatique ou la justice réparatrice, par exemple) ou s'intéressant à des auteurs moins étudiés (Gadamer, Plutarque, par exemple). Le jury a également apprécié les projets qui entendaient étudier des auteurs plus classiques (comme Platon ou Nietzsche) en essayant de le faire de manière plus novatrice.

A l'issue de la délibération, 18 candidats ont été retenus à ce premier stade.

2. L'épreuve écrite d'admission (4h)

L'écrit, d'une durée de 4h, a consisté à répondre à deux questions.

La première, commune à tous les candidats, était une question de philosophie générale : « À partir d'exemples, vous expliquerez ce qu'est un paradoxe ». Le jury a valorisé les qualités d'analyse conceptuelle des candidats, ainsi que leur capacité à mobiliser des exemples pertinents pour évoquer une question philosophique complexe, que ce soit des paradoxes logiques, éthiques ou métaphysiques. Il a également été sensible à la clarté du propos, à la qualité de l'exposition et à la construction d'ensemble. Certaines copies, pourtant riches, ont souffert d'être souvent obscures. Afin de promouvoir la plus grande diversité de parcours, la forme dissertative n'était pas requise.

La deuxième partie de l'épreuve consistait à répondre à une question appartenant au grand domaine dans lequel le candidat entendait se spécialiser dans son master. La liste des questions est à retrouver dans les sujets mis en ligne sur le site de l'ENS.

Le jury a été dans l'ensemble très satisfait des réflexions menées, révélant, chez certains candidats, une assez grande maturité et un réel investissement dans les domaines concernés. Il a été particulièrement sensible au choix des exemples et à leur utilisation dans les réponses apportées, attestant des connaissances solides et maîtrisées. Là encore, la forme dissertative n'était pas requise, mais quelle que soit la forme choisie, une solide structuration de la pensée et une argumentation construite demeurent nécessaires.

3. L'épreuve orale d'admission

Cette épreuve de 20 minutes consistait en un entretien avec le jury, précédé d'un exposé de 10 minutes au cours duquel le candidat devait présenter ses motivations pour rejoindre le département de philosophie de l'ENS et justifier son projet de recherche. Certains exposés n'ont pas été suffisamment soignés (manque de construction, imprécision, improvisation etc). Cette présentation est importante et il importe qu'on puisse vérifier, à cette occasion, les qualités orales des candidats. Les questions posées par

le jury ont pour l'essentiel porté sur le projet de recherche des candidats ainsi que sur leur parcours et sur leur projet d'avenir.

Le jury du département de philosophie a été agréablement surpris par la qualité des dossiers et par la bonne préparation des candidats. Il a particulièrement apprécié les parcours atypiques, les projets de recherche originaux et la cohérence d'ensemble des dossiers.

Le concours a été dans l'ensemble d'un très bon niveau.

Rapport du jury du département de sciences de l'Antiquité

Le département des sciences de l'Antiquité a reçu et examiné au total 30 dossiers en 2019.

La provenance géographique des candidat.e.s était d'une diversité tout à fait bienvenue : sur les 28 dossiers français, la majorité (16) venaient d'établissements situés hors Île-de-France, avec une douzaine de villes de province représentées. Le profil des candidats était en revanche pour le moins homogène : 27 étaient issus de CPGE, trois seulement de l'université (dont deux d'une université étrangère), et en vue des prochaines sessions le jury souhaiterait encourager les candidatures d'étudiants en L3 à l'université. Enfin, cinq candidats dont le projet était à la croisée de deux disciplines (histoire ancienne, littérature comparée, philosophie antique) avaient posé une seconde candidature à l'admissibilité dans un autre département.

Les projets de recherche présentés se caractérisaient par leur grande variété (littérature grecque ou latine, histoire ancienne, épigraphie, linguistique, archéologie, philosophie ancienne, littérature comparée/ études de réception). La majorité d'entre eux témoignaient d'une élaboration soignée (première exploration de la bibliographie, éléments de problématisation), et plusieurs portaient sur des sujets tout à fait originaux.

1. Le dossier d'admissibilité

À l'attention des candidats des prochaines sessions, quelques précisions concernant le dossier :

- une bibliographie pléthorique (parfois aussi longue que le projet lui-même) et non exploitée dans le projet est contre-productive,
- une problématique de réception n'exclut pas une compréhension du texte-source antique,
- il n'est pas nécessaire d'avoir déjà pris contact avec un futur directeur de mémoire pour élaborer le projet,
- les projets de recherche dans des disciplines encore peu fréquentées par les candidats, par exemple l'archéologie ou la linguistique pour les candidats issus des CPGE, sont les bienvenus : le jury sait tenir compte, à chaque étape, du parcours individuel du candidat,
- conformément aux consignes générales concernant la composition du dossier de candidature, il est demandé aux candidats issus des CPGE de fournir le(s) relevé(s) des notes obtenues aux concours présentés l'(les) année(s) précédente(s).

Attention enfin à deux confusions, relevées dans plusieurs dossiers :

- le projet de recherche est distinct du projet d'étude : le premier correspond au futur mémoire de master ; le second fait partie de la lettre de motivation, qui expose un projet de formation plus large au sein du département et de l'École en cas d'admission,
- confusion plus grave : le CNEL n'est pas une voie d'admission aux deux parcours « Mondes anciens » du master Humanités de PSL porté par l'ENS. La scolarité d'un normalien étudiant au DSA inclut certes la préparation d'un master (qu'il s'agisse d'un master d'un établissement extérieur : Sorbonne Université, Université Paris 1, EPHE etc., ou de l'un des deux parcours « Mondes anciens » du master Humanités de PSL), mais l'admission en master fait l'objet d'une procédure spécifique.

À l'issue de l'examen des dossiers, quinze candidats ont été déclarés admissibles et convoqués aux deux épreuves d'admission : une épreuve écrite d'une durée de trois heures, avec dictionnaire grec-français ou latin-français à disposition des candidats, et d'une épreuve orale d'une durée de 20 min.

2. L'épreuve écrite d'admission

Pour cette première session du nouveau concours normalien étudiant, le jury avait opté pour une individualisation des sujets. Les quinze candidats admissibles se sont donc vu soumettre chacun un sujet différent : un texte grec ou latin¹ choisi pour son intérêt au regard du projet de recherche présenté dans le dossier. La consigne, identique pour tous, était la suivante : « En mobilisant toutes les connaissances nécessaires, proposez une explication du texte ci-dessous dégagant les pistes de réflexion qu'il ouvre dans la perspective de votre projet de recherche ».

Lors de la correction de l'épreuve, le jury a constaté qu'un grand nombre de candidats, passant trop vite sur la consigne, n'ont pas su articuler leur explication du texte aux problématiques développées dans leur projet de recherche. Les explications de texte, en revanche, en dehors de quelques cas de paraphrase plus ou moins prononcée, ont été dans l'ensemble bien menées, avec des réflexions très fines sur le texte en lui-même et témoignant de solides connaissances dans le domaine.

En conséquence, le format de l'épreuve écrite pour la session 2020 devrait être légèrement modifié. Le détail en sera donné prochainement sur la page du site de l'ENS consacrée au CNEL-DSA.

3. L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se déroule en deux temps. Le candidat dispose tout d'abord d'une dizaine de minutes pour retracer son parcours et exposer son projet d'études et de recherche ; la seconde partie consiste en un entretien avec le jury portant aussi bien sur le parcours et les projets professionnels que sur le projet de recherche du candidat.

Certaines présentations n'avaient pas été suffisamment préparées et l'improvisation a parfois été source d'imprécisions, de répétitions ou de longueurs ; le jury souhaiterait rappeler que les candidats sont jugés sur leur capacité à exposer à l'oral de façon claire et synthétique les raisons de leur candidature.

La seconde partie a souvent départagé des candidats dont le dossier et l'écrit étaient équivalents en qualité : la pertinence des réponses est un élément déterminant, et le jury ne saurait trop recommander aux admissibles des prochaines sessions de prendre le temps de réfléchir. Même s'il n'est bien sûr pas interdit au candidat de solliciter des conseils lors de la préparation du dossier, cet entretien a permis par ailleurs d'évaluer le caractère personnel du projet de recherche.

D'une façon générale, en dehors peut-être du format de l'épreuve écrite et de l'homogénéité de profil des candidats, le jury du DSA est satisfait de cette session 2019 du CNEL, qui a permis de recruter des normaliens étudiants brillants, au parcours cohérent et aux projets originaux dans les différentes disciplines relatives à l'Antiquité.

¹ Le choix du sujet (texte ou dossier archéologique) se fait en fonction du parcours du candidat. Les candidats en archéologie de la session 2019 étant tous issus de CPGE, leur sujet a pris la forme d'un texte à expliquer, et non d'un dossier archéologique dont l'étude aurait déjà requis des compétences dans la discipline.

Rapport du jury du département de sciences sociales

1. Le dossier d'admissibilité

Le département de sciences sociales a reçu 61 candidatures (soit un peu moins que les années précédentes). Le département était le premier vœu de rattachement de 54 d'entre elles, le second vœu pour les 7 autres. Chaque dossier a fait l'objet d'une double évaluation par les membres du jury. Les principaux critères d'évaluation ont été la qualité du parcours scolaire, le type d'établissement fréquenté (le jury privilégiant les profils universitaires plutôt que les élèves de CPGE), la qualité du projet de recherche, mais aussi, de manière plus générale, la pertinence du projet de scolarité à l'ENS. À l'issue de cette sélection, 22 candidat.e.s ont été déclaré.e.s admissibles : 7 en droit et 15 en sciences sociales (dont 2 au titre du double diplôme ESSEC/ENS).

2. L'épreuve écrite d'admission

Pour le **parcours en sciences sociales**, le sujet d'écrit était commun à tous les admissibles. Il s'agissait de commenter une citation d'Émile Durkheim au regard du projet de recherche présenté par chaque candidat. La citation était la suivante :

« Nous estimerions que nos recherches ne méritent pas une heure de peine si elles ne devaient avoir qu'un intérêt spéculatif. Si nous séparons avec soin les problèmes théoriques des problèmes pratiques, ce n'est pas pour négliger ces derniers : c'est au contraire pour nous mettre en état de les mieux résoudre. »

(Émile Durkheim, *De la division du travail social*, 1893).

Les copies ont fait l'objet d'une double évaluation. Le bilan d'ensemble de l'épreuve écrite a été jugé mitigé par le jury. En effet, plusieurs candidats n'ont pas bien saisi l'enjeu du sujet proposé, faute d'avoir défini ce qu'il fallait entendre par « problèmes pratiques ». Ils ont traité la question de l'objectivité en sciences sociales de manière très générale et théorique, alors que le sujet les invitait plutôt à réfléchir à l'engagement du sociologue dans la Cité et à l'articulation problématique entre le savant et le politique. Ce questionnement semblait pourtant d'autant plus pertinent que les projets de recherche des candidats portaient pour la plupart sur des « problèmes sociaux » (la pauvreté, le chômage, le rôle de la police, les gilets jaunes, le lobbying d'entreprise, etc.).

Pour le **parcours Droit**, l'épreuve écrite était personnalisée en fonction du projet de recherche soumis par les candidats. Un commentaire de texte était proposé à chaque candidat, à partir d'un extrait de la bibliographie ou de la jurisprudence citée dans le projet, ou d'un texte ou d'une décision en lien avec ce sujet. Les copies ont été double corrigées. Le jury a été extrêmement satisfait (et impressionné) par la qualité des copies (rédaction, problématique, intérêt et enjeux du sujet, style).

3. L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale du **parcours en sciences sociales** a consisté en une présentation de dix minutes au cours de laquelle les candidats exposaient les grandes lignes de leur candidature devant l'ensemble du jury. Cette présentation était suivie d'un entretien de dix minutes. Les questions du jury ont notamment porté sur le projet de recherche, la bibliographie assortie, ainsi que sur le projet de scolarité à l'ENS.

(enseignements de sciences sociales, enseignements dans les autres départements et participation à la vie de l'ENS).

L'oral pour le **parcours Droit** consistait en une présentation de dix minutes par les candidats de leur parcours et de leur projet, suivie par une discussion avec le jury sur leur approche du droit, leurs intérêts professionnels, leur parcours et, surtout, leur projet de recherche et les questions scientifiques qu'ils soulevaient.

Lors du jury d'admission, 11 candidats ont été déclarés reçus sur les 22 admissibles : 4 en droit et 7 en sciences sociales.